

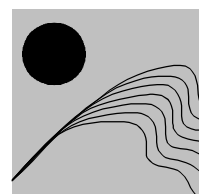
ENQUÊTES pour un avenir viable

*Une approche à l'étude
de certaines questions concernant le Canada
fondée sur la prise de décision*

L'EAU DOUCE DU CANADA

Un produit à exporter
ou une ressource à conserver?

Questions en vue d'une stratégie pour la durabilité



L'éducation au
service de la Terre

L'EAU DOUCE DU CANADA

Un produit à exporter ou une ressource à conserver?

L'eau est une des ressources les plus abondantes et les plus fiables de la terre. Les réserves d'eau du monde restent constantes; elles se reconstituent grâce à un cycle sans fin d'évaporation et de précipitation. Pourtant, un millième seulement de l'eau de la planète peut être utilisé par l'espèce humaine. L'augmentation de la population, surtout dans les pays en développement, soumet cette ressource déjà limitée à une demande croissante. Au Nord comme au Sud, la qualité de l'eau que nous pouvons utiliser est menacée par la pollution. La revendication des droits sur les cours d'eau internationaux risque de plus en plus de susciter des conflits entre différents pays. La durabilité des ressources d'eau douce du monde pose un problème pressant à l'échelle mondiale.

Au Canada, personne n'a jamais craint que l'eau douce vienne un jour à manquer. Notre pays est, dans le monde, un de ceux qui possèdent le plus d'eau douce, et son abondance nous paraît aller de soi.

La consommation d'eau par habitant est plus élevée au Canada que partout ailleurs. Or, dans certaines parties du pays, sa qualité se dégrade et les réserves disponibles s'amenuisent; des pénuries se produisent même à divers endroits. Il y a une dizaine d'années, le ministre de l'Environnement a lancé une mise en garde : « Au Canada, l'eau n'est nulle part assez abondante pour qu'on puisse continuer à l'utiliser de façon excessive ou à mauvais escient comme on le fait depuis plusieurs dizaines d'années. Nous devons commencer à la considérer comme une ressource rare de grande valeur et nous devrions la gérer en conséquence ».

La gestion de l'eau douce du Canada est complexe. Les ressources hydriques situées sur le territoire des provinces relèvent traditionnellement de celles-ci, alors que les accords internationaux et les questions concernant de façon générale les intérêts de la population canadienne sont du ressort du gouvernement fédéral.

Une stratégie nationale de gestion de l'eau douce plus clairement définie est d'autant plus nécessaire que cette ressource essentielle fait l'objet d'une demande croissante. La stratégie élaborée en 1987 n'a pas été suivie de l'adoption d'une loi correspondante, mais le gouvernement fédéral prend maintenant des mesures pour la mettre à jour et aborder des questions nouvelles. L'un des problèmes que la nouvelle stratégie devra régler est celui de l'exportation de l'eau douce du Canada.

L'idée selon laquelle l'eau pourrait être commercialisée comme le sont le pétrole et le bois d'oeuvre est périodiquement mentionnée. Des mégaprojets concernant la construction de barrages et le détournement du cours de rivières canadiennes pour fournir de l'eau à des régions de notre pays ou des États-Unis qui en manquent ont été tour à tour proposés, rejetés et présentés à nouveau; il faut donc, une fois pour toutes, prendre position sur la question et énoncer une politique nationale. Les projets d'exploitation commerciale de l'eau des rivières et des aquifères se multiplient et créent souvent des conflits d'intérêts au niveau local. Certains ont même proposé la privatisation de l'eau douce.

L'eau douce est-elle un produit qu'on peut vendre ou une ressource de valeur inestimable qu'il faut protéger? À qui appartient-elle et qui tirerait profit de son exploitation?

L'EAU DOUCE DU CANADA

Un produit à exporter ou une ressource à conserver?

1. L'eau douce est une des composantes de l'identité canadienne. Commentez.
 2. Quels avantages le Canada retirerait-il d'un vaste programme de détournement de cours d'eau comme celui décrit dans le document n° 3? Quels seraient les aspects négatifs d'un tel programme? Les aspects positifs compenseraient-ils les aspects négatifs? Expliquez votre réponse.
 3. La vente et l'exportation d'eau embouteillée provenant des rivières et des aquifères du Canada est une activité commerciale de plus en plus importante. À votre avis, quels sont, au niveau local, les avantages et les inconvénients de l'ouverture d'une usine d'embouteillage?
 4. Pensez-vous qu'une tarification plus réaliste réglerait le problème de la pénurie d'eau? Selon vous, faudrait-il privatiser l'eau dans votre province ou votre ville?
 5. Le gouvernement fédéral consulte les provinces et d'autres parties intéressées en vue de l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de l'eau. Une stratégie nationale vous paraît-elle nécessaire? Justifiez votre réponse.
 6. À votre avis, en quoi devrait consister une politique nationale en matière d'exportation de l'eau douce?
 - Réalisation d'une étude de faisabilité sur les répercussions environnementales, sociales et économiques potentielles d'un vaste programme de détournement de l'eau au profit de régions sèches du Canada, des États-Unis et du Mexique.
 - Interdiction de toute exportation d'eau douce du Canada sous quelque forme que ce soit.
 - Interdiction des projets de détournement de rivières mais maintien de l'autorisation de l'exportation d'eau embouteillée et des expéditions par bateaux-citernes sous la responsabilité des provinces.
 - Autres propositions.
- Donnez des raisons à l'appui de vos recommandations.
7. Dans le cadre de vos propositions relatives à la teneur d'une nouvelle politique de l'eau douce, présentez les grandes lignes de certaines stratégies nécessaires pour modifier l'attitude et le comportement des consommateurs — agriculteurs, industriels et grand public — afin d'assurer la durabilité de cette ressource.
-

TOILE DE FOND DE CETTE ENQUÊTE

Documents de référence :

- 1 Le réseau dynamique de l'eau
- 2 Le Canada a à peine assez d'eau
- 3 Le détournement des cours d'eau du Canada : les mégaprojets
- 4 Les mégaprojets : de l'or liquide?
- 5 Les mégaprojets : le point de vue d'un écologiste
- 6 Les mégaprojets d'exportation d'eau douce ne sont pas rentables
- 7 et 8 L'exportation de l'eau en bateaux-citernes
- 9 et 10 Faut-il vendre l'eau douce du Québec?
- 11 La privatisation est-elle la meilleure option pour la conservation de l'eau?
- 12 Les exportations d'eau et l'ALENA
- 13 La stratégie adoptée par le Canada en 1987
- 14 La stratégie pour l'eau douce du Canada : tendances et perspectives
- 15 Le point de vue des premières nations

L'éducation au service de la Terre (LST) a fait tous les efforts raisonnables pour retracer les propriétaires des textes et des illustrations et reconnaître leur utilisation. On peut signaler à LST tout renseignement menant à la correction d'erreurs ou d'omissions.

L'éducation au service de la Terre

45, rue Rideau, Bureau 303, Ottawa (Ontario) K1N 5W8 Canada
Tél. (613) 562-2238, télécopieur (613) 562-2244
www.rescol.ca/pv/terre — lsf.org@sympatico.ca



LE RÉSEAU DYNAMIQUE DE L'EAU

L'eau forme un réseau dynamique continu qui entretient et unit toutes les formes de vie en circulant à travers l'écosphère. L'eau, dont la quantité totale reste inchangée, se renouvelle sans cesse grâce à ce cycle. Quelques molécules de l'eau que vous avez bue ou avec laquelle vous vous êtes lavé aujourd'hui ont probablement été utilisées jadis par Cléopâtre, Platon ou n'importe quelle autre personne vivant dans l'antiquité!

Sous l'effet de l'énergie solaire, l'eau s'évapore des océans, des lacs, des cours d'eau et des continents; la gravité la fait retomber sous forme de pluie, de neige ou de grêle; elle retombe en partie sur le sol, dans lequel elle s'infiltré ou s'enfonce pour former des nappes souterraines. Comme une éponge, le sol ne peut toutefois pas absorber plus qu'une certaine quantité d'eau. Si la pluie est trop abondante pour que toute l'eau qu'elle dépose puisse s'infiltrer, celle-ci forme des flaques, s'accumule dans les fossés et ruissèle dans les ruisseaux, les rivières et les lacs, ce qui entraîne de l'érosion ainsi que, parfois, diverses formes de pollution de l'eau.

L'eau qui n'est pas retenue par les racines des plantes continue sa descente, mais finit par s'arrêter et remplir toutes les fissures et les crevasses qui se trouvent entre les particules de sol et le substrat rocheux. Le sommet de cette zone de saturation constitue le niveau phréatique. Une couche rocheuse poreuse dans laquelle l'eau peut s'accumuler s'appelle un aquifère. Dans certains secteurs où les précipitations sont abondantes, le niveau phréatique peut se situer à quelques mètres seulement au-dessous de la surface du sol alors que, dans les régions sèches, il se trouve peut-être à des centaines ou des milliers de mètres de profondeur, et il se peut même qu'aucune nappe phréatique ne soit constituée. À certains endroits, l'eau accumulée depuis la préhistoire a été enterrée à de très grandes profondeurs par des phénomènes géologiques. Ailleurs, l'eau tombée sous forme de pluie il y a des millénaires a suivi la pente d'un aquifère et se trouve maintenant à des milliers de mètres en-dessous de la surface. C'est ainsi que, en Australie, l'eau de certains bassins artésiens est là depuis plus de 20 000 ans. On peut extraire cette eau pour l'utiliser, mais, comme un tel bassin est réalimenté très lentement ou ne l'est même pas du tout, cela reviendrait à exploiter une source d'eau qui est, en fait, irremplaçable.

Water Resources,
G. T. Miller,
Living in the Environment,
Wadsworth, Inc., 1982

LE CANADA A À PEINE ASSEZ D'EAU

Au Canada, personne ne se fait de soucis à propos de l'eau. Nous sommes convaincus que notre pays est richement doté de rivières et de lacs cristallins. Depuis des générations, on nous a inculqué que nos ressources en eaux étaient comme un puits sans fond. Or, ce puits n'est ni aussi profond ni aussi plein que nous le pensons.

En vérité, le Canada, qui occupe 7 % des terres émergées de notre planète, possède 9 % de son eau renouvelable. Nous n'avons donc guère plus que notre juste part. Nous ne devons cependant pas nous y tromper. Environ 60 % de l'eau douce du Canada s'écoule vers le nord, alors que 90 % de notre population vit à moins de 300 kilomètres de notre frontière méridionale. En d'autres termes, même s'il y a beaucoup d'eau au Canada, la plus grande partie ne se trouve pas là où nous en avons besoin, dans les zones les plus peuplées de notre pays et, dans ces zones, là où elle est abondante, elle est en train de devenir rapidement polluée et inutilisable. À ce problème, il faut ajouter la sécheresse qui sévit dans certaines régions. En bref, le Canada n'est pas richement pourvu en eau.

Voilà pourquoi le gouvernement du Canada s'oppose énergiquement à l'exportation à grande échelle de notre eau. Une autre raison nous motive également : de telles exportations nécessiteraient qu'on détourne des rivières pour faire passer l'eau d'un bassin à un autre, ce qui aurait de terribles conséquences sur l'environnement et la société, surtout dans le Nord, où l'écologie est très fragile et où les cultures autochtones seraient très durement touchées.

Nous devons gérer l'eau comme toutes les autres ressources naturelles importantes, avec prudence. Notre but doit être de l'utiliser aujourd'hui de telle façon que nos enfants et, après eux, leurs enfants puissent eux aussi avoir accès à une eau de bonne qualité. Mais surtout, nous devons prendre conscience de sa valeur.

*extrait de l'introduction à la
Politique fédérale de l'eau
Environnement Canada, 1987*

LE DÉTOURNEMENT DES COURS D'EAU DU CANADA : LES MÉGAPROJETS

Bien que le gouvernement canadien ait répété, en 1987, qu'il s'opposait à l'exportation de grandes quantités d'eau douce, cette idée est régulièrement relancée. Présentée pour la première fois en 1963 par un bureau d'études de Los Angeles, la Ralph M. James Company, elle est à l'origine de plusieurs propositions importantes intervenues depuis cette époque. Le texte ci-dessous est extrait d'un discours prononcé en 1992 pour appuyer la dernière proposition avancée à ce sujet (la North American Water and Power Alliance) et montre que ce projet ambitieux reste bien vivant.

La thèse que je défendrai aujourd'hui est que, pour que l'entité de production économique que constituent le Canada, les États-Unis et le Mexique, continue de prospérer et de progresser en faisant pratiquement de l'Amérique du Nord un marché commun, il est absolument essentiel d'envisager une coopération toujours accrue pour utiliser de façon toujours plus profitable nos ressources en eau douce... et le transfert de volumes d'eau toujours plus importants des régions où celle-ci est excédentaire vers celles où elle fait cruellement défaut. L'Alaska et le Canada ont le privilège de posséder d'énormes quantités d'eau renouvelable... En outre, il est indubitable que le Canada, où l'eau continue de s'infiltrer en abondance dans le sol et d'alimenter les puits, les rivières et les lacs, constitue un vaste réservoir. En fait, il n'y a dans aucun autre pays du monde une aussi grande superficie couverte par des lacs qu'au Canada...

Disons, de façon très simpliste, qu'il s'agirait de construire plusieurs centaines de barrages hydro-électriques au Canada, en Alaska et aux États-Unis; ils auraient une capacité installée totale de 100 000 mégawatts, soit environ 1/5 de l'ensemble de l'électricité consommée actuellement aux États-Unis...

L'élément clé de ce projet consiste à détourner l'eau en construisant des barrages sur trois cours d'eau — la rivière de la Paix, la rivière Kootenay le fleuve Columbia dans le Sud-Ouest de la Colombie-Britannique et au Montana — pour créer, dans le sillon des Rocheuses, un énorme lac qui s'appellerait le Réservoir des Rocheuses; il mesurerait 800 kilomètres de long et 16 kilomètres de large et serait situé à une altitude de 900 mètres. Ce gigantesque réservoir et d'autres cours d'eau également détournés permettraient de transférer chaque année, pour l'irrigation et d'autres utilisations, environ 37 milliards de mètres cubes d'eau au Canada, 86,3 milliards de mètres cubes aux États-Unis et 24,7 milliards de mètres cubes au Mexique; on pourrait ainsi mettre en culture 5,3 milliards d'hectares de terres agricoles au Canada, 10 millions d'hectares aux États-Unis et 2,8 millions d'hectares au Mexique.

... Rien qu'en Colombie-Britannique, on créerait 19 lacs ou réservoirs et on produirait 38 000 mégawatts d'énergie hydro-électrique. Au Mexique, ces 24,7 milliards de mètres cubes permettraient d'irriguer une superficie huit fois plus grande que les terres irriguées par le barrage

(suite au verso)

d'Assouan en Égypte. Si on ajoute à cela la quantité d'énergie supplémentaire dont pourra disposer le Mexique et qu'on évalue à 2 000 mégawatts, ce projet modifiera radicalement la situation économique des États de Baja, de Sonora et de Chihuahua et contribuera dans une large mesure à régler le problème que posent les immigrants illégaux [aux États-Unis].

Les avantages offerts par ce projet sont innombrables. Au Canada, une nouvelle voie d'eau, la Canadian-Great Lakes Waterway, irait jusqu'aux Grands Lacs. Elle les alimenterait et en stabiliserait le niveau, et ouvrirait de nouvelles voies navigables reliant l'Ouest du Canada aux Grands Lacs, qui pourraient servir au transport de produits miniers, forestiers et agricoles. Bien entendu, le canal du Dakota jouera le même rôle pour le Mississippi...

Les retombées supplémentaires incluent la création de nouveaux lacs et réservoirs, respectivement environ 121 au Canada, 51 aux États-Unis et 5 en Baja California. En dehors des utilisations industrielles et agricoles, il suffit de penser aux énormes avantages supplémentaires que ces nappes d'eau offriraient à de nombreux égards, notamment en ce qui concerne les loisirs, l'économie et l'écologie. De telles étendues d'eau ont également d'importantes répercussions sur la température et la végétation dans leur voisinage, et, à lui seul, le réservoir des Montagnes Rocheuses constituerait une ressource énorme pour la faune et la flore dans une région maintenant aride qui en retirerait un avantage considérable. De nombreuses possibilités s'offriraient pour le développement durable, concept que nous appuyons très vivement...

extrait d'un discours
Water, Water Everywhere: How to Get it from Here to There,
Francis L. Dale,
publié dans les actes d'une conférence parrainée par
l'Association canadienne des ressources hydriques, 1992

LES MÉGAPROJETS : UNE SOURCE D'OR LIQUIDE?

Pourquoi ne pas détourner l'eau vers les endroits où elle est le plus nécessaire? Si cela procure un avantage économique au Canada et si nos abondantes ressources hydriques sont supérieures à nos propres besoins, l'exportation d'eau semblerait représenter une façon bien anodine de tirer avantage de la pénurie d'eau dont souffrent les États-Unis...

Non seulement l'existence du Traité de libre-échange est-elle susceptible de menacer notre souveraineté, mais les exportations d'eau pourraient également menacer fortement notre équilibre écologique. Le transfert d'eau d'un bassin à un autre peut introduire des parasites et d'autres organismes dans des environnements nouveaux où ils peuvent avoir des effets importants et imprévisibles. L'introduction des moules zébrées et des lamproies dans les Grands Lacs est un exemple de l'étendue des dégâts qui peuvent se produire. La réduction du débit d'eau douce dans les estuaires, la partie d'un réseau fluvial où l'eau de mer et celle du fleuve se combinent, peut modifier fortement la salinité et nuire à un grand nombre d'espèces de poissons et d'oiseaux qui ont besoin de l'écosystème de l'estuaire pour survivre. C'est ainsi que le barrage d'Assouan construit sur le Nil a détruit les réserves halieutiques de la Méditerranée à l'embouchure du fleuve.

De même, les barrages interrompent les variations cycliques du débit d'un réseau fluvial et réduisent les effets positifs des crues tels que la dilution de la pollution et l'apport de nutriments dans les plaines inondables. L'interruption de ces cycles peut également avoir une incidence négative sur les conditions climatiques locales — par exemple, le détournement de quantités importantes d'eau depuis l'Arctique pourrait modifier brutalement le climat de cette région, ce qui aurait des retombées dans la planète entière. La quasi totalité des nouveaux barrages construits dans notre partie du monde sont également à l'origine d'un autre problème, celui de la contamination de la chaîne alimentaire par le mercure.

On ne sait pas encore avec certitude quels seront certains des effets que pourraient avoir de tels projets de grande envergure, mais ce que nous savons déjà des conséquences des détournements de rivière déjà réalisés, des transferts d'un bassin à un autre et des interruptions du débit fluvial causées par les barrages existants suffit pour confirmer que c'est à nos risques et périls que nous entravons le cycle normal de l'eau.

La vraie solution à la pénurie d'eau consiste à accorder à l'eau sa juste valeur. Par exemple, si la Californie connaît une crise à cet égard, c'est parce que les agriculteurs se procurent de l'eau pour presque rien, il n'est donc pas avantageux pour eux de conserver leurs ressources limitées ou de choisir des cultures mieux adaptées. Une simple réduction de 10 % du volume d'eau utilisé pour l'agriculture en Californie suffirait à répondre aux besoins prévus pour cet État jusqu'au siècle prochain.

(suite au verso)

Tant que le prix de l'eau ne correspondra pas à sa vraie valeur, nous continuerons à contrecarrer le cycle naturel de l'eau à notre détriment et à celui d'une multitude d'autres espèces de notre planète.

Liquid Gold,
Bob Simpson,
EarthKeeper, décembre 1993/janvier 1994

LES MÉGAPROJETS :

LE POINT DE VUE DE L'ÉCOLOGISTE

Tout nouveau barrage crée un réservoir qui peut avoir une taille négligeable s'il s'agit d'une centrale hydro-électrique alimentée par une petite rivière ou engloutir des centaines de mille de rives comme dans le cas du réservoir de la rivière de la Paix et du fleuve Columbia en Colombie-Britannique. Bien qu'on leur donne souvent le nom de lac, les réservoirs n'ont que peu de caractéristiques communes avec un vrai lac. Dans un réservoir, le niveau de l'eau monte et descend en fonction des besoins en électricité ou en eau dans un marché éloigné. La biologie normale ne peut donc pas se reconstituer sur ses rives, et une partie importante de l'habitat de la faune aquatique et terrestre est éliminée. L'augmentation initiale du nombre de poissons disparaît généralement en quelques années...

Un barrage hydro-électrique ne retire pas d'eau d'une rivière mais en régularise simplement le débit en fonction des besoins du réseau électrique. En retenant les eaux des crues printanières, le barrage Bennett sur la rivière Peace prive un des plus importants et des plus productifs deltas d'eau douce du monde, situé au confluent de la rivière de la Paix et de l'Athabasca, des eaux de crue dont il a besoin pour fonctionner normalement. Sans les crues, les lacs « perchés » ne sont pas alimentés et la production de poisson en souffre; au fur et à mesure que le delta s'assèche, les changements de la végétation ont des retombées sur la faune, notamment sur le bison du parc national Wood Buffalo. Ce delta qui a satisfait les besoins des populations autochtones depuis des milliers d'années n'est plus maintenant en mesure de le faire...

Pour exporter de l'eau, il faut franchir une étape supplémentaire et ne plus se contenter de construire un barrage sur une rivière, mais retirer de l'eau de celle-ci. Depuis les temps les plus anciens, l'énorme énergie générée par une rivière a sculpté la vallée et créé les conditions propices aux formes de vie qu'on y observe aujourd'hui. Un projet qui restructure ce paysage et impose à son élément le plus puissant un comportement contraire à sa nature aura des conséquences souvent inattendues et toujours très brutales. Le plan de la NAWPA [North American Water and Power Alliance] renverserait le cours de la rivière de la Paix et de la Liard, condamnant ainsi virtuellement la totalité de la vallée du Mackenzie ainsi que la vie sociale, économique et écologique d'une grande partie du Nord canadien. Les répercussions d'un tel projet ne sont pas de nature purement hypothétique. On peut aisément savoir à quoi s'attendre en examinant les détournements d'eau déjà pratiqués au Canada. Prenons l'exemple du nord du Manitoba. Le cours du fleuve Churchill, qui se jette dans la Baie d'Hudson, s'élargit à un endroit pour former un lac, le Southern Indian Lake. Manitoba Hydro voulait augmenter encore le volume d'eau alimentant ses turbines hydro-électriques du fleuve Nelson, qui se jette également dans la Baie d'Hudson et suit un cours parallèle au fleuve Churchill à quelques kilomètres au sud de celui-ci. Malgré une opposition virulente, Manitoba Hydro a fermé ce lac par un barrage et ouvert un nouveau chenal conduisant l'eau vers des affluents du Nelson, les rivières Rat et Burntwood. Quand le niveau de l'eau du lac a monté, les rives ont été inondées et les belles plages sablonneuses sont devenues des étendues de boue argileuse et des masses chaotiques de troncs d'arbres morts. La pêche, grâce à

(suite au verso)

laquelle les 8 000 autochtones de la région étaient parmi les plus autosuffisants du Canada, a fortement chuté et la plupart des autochtones sont désormais inscrits à l'assistance sociale.

extrait d'un discours
The Real Costs of Dams, Diversions and Water Exports,
Richard C. Bocking,
publié dans les actes d'une conférence parrainée par
l'Association canadienne des ressources hydriques, 1992

LES MÉGAPROJETS D'EXPORTATION D'EAU DOUCE NE SONT PAS RENTABLES

On vante depuis des années les avantages qu'il y aurait à construire des barrages sur les rivières du Canada et à en détourner l'eau pour l'exporter aux États-Unis. Ces propositions jouissent d'un faible soutien politique, elles ne présentent aucun intérêt économique, elles auraient des répercussions négatives énormes sur l'écologie et causeraient des problèmes sociaux d'une ampleur démesurée si elles étaient jamais mises à exécution. Néanmoins, si on ne prend aucune mesure pour les interdire, les projets d'exportation d'eau continueront de détourner l'attention de la nécessité réelle qu'il y a à conserver les ressources hydriques de l'Amérique du Nord et à les gérer de façon efficace...

La possibilité de détourner l'eau des rivières du Canada vers le sud est redevenue d'actualité au début des années 1960 quand une décision de la Cour suprême des États-Unis a limité l'utilisation de l'eau du Colorado par la Californie. Des ingénieurs ont élaboré de nombreux plans imaginatifs portant sur le réaménagement des cours d'eau d'Amérique du Nord, et les propositions concernant l'exploitation d'eau à grande échelle ont fait les manchettes. La population canadienne s'est massivement opposée à de telles intentions, et les dirigeants politiques ont déclaré avec indignation que l'eau du Canada n'était pas à vendre...

Depuis la Deuxième guerre mondiale et presque jusqu'à nos jours, la demande d'eau a augmenté de façon inquiétante, en particulier dans l'Ouest des États-Unis, à cause de l'intensification de l'irrigation et de l'accroissement rapide de la population. De ce fait, les ressources hydriques non utilisées sont devenues rares : le Colorado est déjà surexploité et la plus importante source d'eau souterraine des États-Unis, l'aquifère d'Ogallala, est en voie d'épuisement.

Donc, au premier abord, il semblerait exister une demande croissante pour l'eau du Canada, mais est-il vraisemblable que cette demande soit suffisante pour que les projets d'exportation d'eau soient économiquement viables?... Depuis le milieu des années 1980, l'eau du Canada est devenue économiquement moins compétitive... les Américains utilisant leur eau de façon plus efficace. La recherche de la productivité est devenue un objectif fondamental de la gestion des eaux, surtout dans les États de l'Ouest, ce qui va à l'encontre d'une tendance historique à subventionner fortement l'extension de l'irrigation. Vu la réduction des subventions, on conserve l'eau en utilisant de nouvelles techniques d'irrigation, en adoptant de nouveaux modes de culture et, dans certains cas, en réintroduisant des méthodes de culture sur terre sèche. Après une trentaine d'années de croissance, les estimations gouvernementales les plus récentes indiquent que l'utilisation totale des eaux de surface et souterraines commence en fait à diminuer aux États-Unis...

Les projets d'exportation d'eau à grande échelle imposeraient des coûts sociaux et environnementaux énormes au pays exportateur. On n'a encore guère prêté attention aux coûts qu'entraînerait l'indemnisation des personnes dépossédées de leurs biens et la réinstallation des personnes habitant les zones qui seraient recouvertes par les eaux. Ces coûts seraient

(suite au verso)

particulièrement importants pour les autochtones du Canada qui habitent nombre des régions qui seraient touchées par la construction de barrages et le détournement de l'eau des rivières du Nord en vue de leur exportation.

Les propositions concernant le détournement des rivières et l'exportation de l'eau n'ont, jusqu'à présent, quasiment tenu aucun compte des préoccupations des autochtones. Il est désormais évident que cela ne peut pas continuer. Vu leur détermination à préserver leur bien-être social et économique et les progrès réalisés quant à la défense de leurs droits et à leurs revendications territoriales, il est impératif qu'ils soient associés à l'étude de toute proposition relative à l'exportation d'eau. Cela constituera un obstacle que les partisans de l'exportation d'eau auront du mal à surmonter puisque les autochtones considèrent généralement que, dans son état naturel (c'est-à-dire telle qu'elle existe dans un lac ou une rivière), l'eau est sacrée. En outre, ils accordent beaucoup d'importance à la protection de l'environnement, et leur situation économique en dépend, ce qui les incite souvent à s'opposer à l'exploitation à grande échelle des ressources naturelles...

Water Export: A Canadian Perspective,
Jamie Linton,
EcoDecision, septembre 1992

L'EXPORTATION DE L'EAU EN BATEAU-CITERNE (1)

Quels avantages pour la Colombie-Britannique?

Le point de vue d'un homme d'affaires

Ici, en Colombie-Britannique, nous possédons la plus grosse part (33 pour 100) des ressources renouvelables d'eau douce du Canada... Chaque jour, en Colombie-Britannique, 294 milliards de gallons [1,408 milliards de litres] d'eau douce atteignent l'Océan Pacifique après avoir emprunté des milliers de rivières, de cours d'eau ou s'être écoulés par d'autres moyens. Cela représente un volume d'eau douce renouvelable de 195 fois supérieur aux besoins de tous les habitants du Canada s'ils utilisent le même volume d'eau que ceux de Vancouver...

Si la Colombie-Britannique voulait exporter une telle quantité d'eau, il lui faudrait remplir 2 millions de bateaux-citernes géants, c'est-à-dire 5 000 par jour, 365 jours par an. Toutefois, personne ne suggère une telle chose.

Ce que nous suggérons est de gérer cette ressource renouvelable et d'adopter des limites raisonnables pour l'exportation afin de protéger les habitants de la province et de défendre leurs intérêts. Une chose est certaine, le moratoire actuel sur l'exportation de l'eau en vrac est inacceptable. Il a des conséquences néfastes sur ce secteur d'activité économique dans notre province, et rien ne le justifie.

Il est intéressant de signaler qu'en 1990, la société Snowcap Waters a sollicité auprès du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique une augmentation de sa licence d'exploitation de l'eau en vrac pour la porter à 18 502 130 mètres cubes par an, ce qui permettrait de remplir chaque semaine un bateau-citerne à destination de Goleta, en Californie. Ce contrat aurait fourni un revenu brut de 105 millions de dollars US à une société de Colombie-Britannique. Malgré les nombreuses assurances que nous avaient données des bureaucrates et des élus, l'étude de notre demande a été reportée du fait de l'imposition de plusieurs moratoires successifs par le gouvernement, dont le dernier doit prendre fin le 30 juin 1992. Ces moratoires pourraient sonner le glas du contrat...

Le contrat conclu avec Goleta aurait constitué une source de rentrées financières très importante pour Snowcap, une petite société d'embouteillage d'eau glaciaire de l'île de Vancouver qui emploie 20 personnes. Ce contrat aurait également permis à Snowcap d'engager environ 30 employés supplémentaires grâce à l'expansion de ses activités.

La Colombie-Britannique devrait partager une partie de son eau excédentaire pour des raisons aussi bien économiques qu'humanitaires. Notre gouvernement doit faire face aux réalités actuelles au lieu de repousser constamment ses décisions en imposant des moratoires. L'expédition d'eau en vrac par bateau-citerne satisfait à toutes les exigences environnementales établies par le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province. Ce mode d'exportation offre à la

(suite au verso)

Colombie-Britannique une forme d'activité économique respectueuse de l'environnement en utilisant un produit qui est disponible en grande quantité et se renouvelle constamment...

extrait d'un discours

Bulk Water Exports: Benefits for British Columbia,
Fred Paley,

publié dans les actes d'une conférence parrainée par

l'Association canadienne des ressources hydriques, 1992

L'EXPORTATION DE L'EAU EN NAVIRE CITERNE (2)

Le prix à payer par la Colombie-Britannique? *Le point de vue des premières nations*

Les crustacés et les coquillages constituent une source essentielle d'alimentation et de revenus pour notre peuple. Un important site naturel de reproduction de ces aliments se trouve à Pendrell Sound, à proximité de Toba Inlet. Nous nous inquiétons des répercussions que l'exploitation à grande échelle de l'eau douce de Toba Inlet pourrait avoir sur la qualité et la température de l'eau, sa teneur en nutriments ou sa salinité.

Nombre de rivières et de torrents de Toba Inlet sont abondamment fréquentés par le saumon. Même si on ne prélève pas directement l'eau de ces rivières, les êtres humains ne savent pas exactement ce qui guide un saumon vers son cours d'eau d'origine. Si nous troublons l'écoulement naturel de l'eau, quelle répercussion cela aura-t-il sur sa salinité, sur sa température ou sur d'autres éléments en fonction desquels les saumons s'orientent? Ce qui peut paraître seulement une différence minime pour des êtres humains représente peut-être une question de vie ou de mort pour les poissons de ce bassin fluvial.

La contamination de l'eau par les gros superpétroliers qui empruntent fréquemment nos voies d'eau est un autre sujet de préoccupation. L'évacuation d'eau de ballast sale ou contaminée nous inquiète, ne serait-ce qu'à cause des problèmes qui en ont découlé comme l'invasion des Grands Lacs par la moule zébrée. Des déversements de pétrole en cas d'échouage accidentel seraient catastrophiques pour les eaux marines de cette région, non seulement pour nous, mais aussi pour les pêcheurs commerciaux, les touristes et tous les gens qui fréquentent cette région pour une raison ou une autre.

Il y a également la question des conséquences de la construction de structures et d'installations le long des ruisseaux et des rivières ainsi qu'à leur embouchure pour faciliter l'entreposage et le chargement de l'eau. Cela peut inclure, dans certains cas, la construction de barrages pour stocker l'eau dans des réservoirs et des canalisations, d'installations de production d'électricité, d'installations de chargement et de locaux d'habitation. Certains proposent de faire tout cela dans une région éloignée et encore sauvage où l'exploitation forestière est la seule activité qui ait d'importantes répercussions sur l'environnement.

En ce qui concerne ces préoccupations relatives à l'environnement, nous ne prétendons pas connaître les solutions ou savoir mieux que d'autres ce qui pourrait se produire si on commençait à exporter l'eau. Toutefois, nous savons également que peu des questions qui nous préoccupent ont fait l'objet d'études appropriées et que peu d'autres personnes les connaissent vraiment.

Ce que nous savons, en tant que membres des premières nations, est que pratiquement toutes les ressources qui ont été exploitées par la société industrielle ont été mal gérées. Lors des débuts de la pêche et de l'industrie forestière dans notre province [la Colombie-Britannique], nul n'aurait pu imaginer que ces ressources prétendument renouvelables pourraient être épuisées, que les gens

(suite au verso)

perdraient leur travail à cause du manque d'arbres ou de poissons. Malheureusement, dans l'espace de moins d'une vie, l'impensable s'est produit dans un cas comme dans l'autre.

Le point de vue adopté depuis toujours par notre bande est que, si nous ne comprenons pas les conséquences d'un acte, nous ne devrions pas l'exécuter. Nous allons faire tous les efforts raisonnables pour nous informer sur cette question, mais, entre temps, nous ne devrions pas nous engager prématurément dans de telles activités.

L'autre vérité fondamentale dont nous sommes conscients est qu'il est plus facile d'anticiper et de prévenir les problèmes que d'essayer de remédier après coup à leurs conséquences.

Certains ont baptisé ces deux notions, respectivement, le principe de précaution et le principe de prévention. Quelle que soit la façon dont on veut les désigner, nous pensons qu'elles sont absolument essentielles pour tout examen des répercussions potentielles sur l'environnement de l'exportation commerciale de l'eau telle qu'elle est proposée.

extrait d'un discours
First They Come and . . . ,
Chef Kathy Francis,
publié dans les actes d'une conférence parrainée par
l'Association canadienne des ressources hydriques, 1992

L'EAU DOUCE DU QUÉBEC EST-ELLE À VENDRE? (1)

Depuis quelques mois, la question de la gestion de l'eau douce préoccupe la population du Québec. Le débat a commencé en 1995 quand le maire de Montréal a proposé de privatiser l'eau douce de la ville et il a été relancé quand un conflit a éclaté dans la petite ville de Franklin, située à la frontière avec les États-Unis au sud-est de Montréal, au sujet de la construction d'une usine d'embouteillage pour exploiter l'eau souterraine locale en vue de son exportation. Ce projet, présenté par la société d'embouteillage Aquaterra, qui occupe le deuxième rang mondial dans son secteur, a été rejeté suite à l'opposition manifestée par les résidents locaux inquiets et une organisation non gouvernementale, Eau Secours!; il a également attiré l'attention de la population sur la façon dont les décisions relatives à l'eau douce sont prises dans la province. Les articles suivants, parus dans le quotidien Le Devoir, présentent certains aspects de la question de l'exportation d'eau telle qu'elle se pose au Québec.

Un projet de privatisation

Depuis quelques mois, le maire de Montréal, Pierre Bourque, multiplie les déclarations orwelliennes en faveur d'un «privatariat» dans le domaine de l'eau potable au Québec. L'abandon supposé du projet par M. Bourque a donné un faux sentiment de sécurité aux citoyens; en réalité, les débats se font en coulisse à Québec dans un comité interministériel présidé par Lucien Bouchard. Pourtant, l'eau est un service de base essentiel pour les citoyens, et on ne peut pas songer à en privatiser la distribution sans en débattre publiquement au préalable, d'autant plus que les citoyens ont déjà manifesté clairement leur opposition à tout projet de privatisation de l'eau potable.

Les expériences déjà tentées ailleurs dans le monde devraient pourtant inciter nos politiciens à mettre la pédale douce... Le cas de l'Angleterre, qui a procédé en 1989 à la privatisation des dix sociétés d'État majeures responsables de l'eau potable, est particulièrement probant¹...

Le dossier de l'eau a fait surface en décembre 1995 alors que le maire de Montréal, Pierre Bourque, avait lancé l'idée de faire appel au secteur privé pour gérer l'aqueduc de la métropole. La démarche, qui a soulevé autant un tollé chez des citoyens que l'enthousiasme chez des gens d'affaires, a été stoppée il y a deux mois par le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel. Mais le dossier de la privatisation des infrastructures municipales n'est qu'un petit élément dans les vastes réflexions gouvernementales.

Idées, Le Devoir, 5 avril 1997

¹ D'après *Le Devoir*, le prix de l'eau a augmenté de 55 pour 100 en Angleterre au cours des quatre années écoulées depuis la privatisation. Les entreprises n'hésitent pas à couper l'eau à ceux dont le compte est en souffrance. En un an seulement, de 1991 à 1992, le nombre de ménages touchés par cette mesure a triplé, passant de 7 273 à 21 586. Les usagers doivent payer avant de consommer en insérant une carte de débit dans un compteur, sinon, la distribution d'eau est automatiquement interrompue.

(suite au verso)

La vente de l'eau peut rapporter gros

La commercialisation de l'eau au Québec pourrait rapporter gros. Selon une étude préliminaire des Industries Davie, l'exportation de l'eau par bateaux-citernes aménagés pour cet usage pourrait générer des revenus de 2,6 milliards de dollars par année et des profits de 40% aux promoteurs.

Si le gouvernement du Québec empochait des redevances de 1 ou 2 \$ par mètre cube d'eau (1000 litres) vendu à l'étranger, cette nouvelle industrie pourrait lui rapporter tout au plus entre 2,6 millions et 5,2 millions annuellement. Sans compter la création d'emplois qui découlerait de la vente de l'eau à des clients potentiels à travers le monde.

Cette étude, dont *Le Devoir* a pris connaissance sous forme condensée, a été présentée le 27 mars dernier au groupe de travail de l'homme d'affaires Jean Coutu, qui avait lancé au Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre dernier l'idée d'exporter l'eau du Québec. Le groupe, auquel participaient plusieurs représentants de ministres du Québec, des entreprises privées ainsi que l'École polytechnique, a continué ses travaux depuis...

*Les Actualités,
Le Devoir, 16 avril 1997*

Franklin : Un exemple coûteux d'incurie environnementale et économique

Parler ici d'un méga-projet n'est pas une figure de style. La première demande d'autorisation d'Aquaterra au MEF était de 90 gallons minute, ou 219 millions de litres par année, ce qui représente près des trois-quarts de toute l'eau de source produite au Québec en 1994... Or, les projets d'expansion en vue de doubler cette production étaient déjà clairement affichés...

Tout cela met en évidence deux aberrations. D'abord celle des dispositions actuelles sur les eaux souterraines... Le citoyen propriétaire du fonds est libre de faire pratiquement ce qu'il veut, même si cela est susceptible de causer préjudice à son voisinage. Ensuite celle des autorités dites responsables, qui ... ont autorisé un projet aussi colossal, sans analyse indépendante rigoureuse, et cela à la veille d'une politique sur l'eau.

On comprend donc l'inquiétude de la population et notamment celle des citoyens affectés lors des tests de pompage. Surtout que ces citoyens savent fort bien que cette nappe est déjà très sollicitée, tant par les puits domestiques, les agriculteurs, les industries agroalimentaires et les activités récréo-touristiques que par les pomiculteurs qui fournissent près du quart des pommes du Québec...

Dans l'affaire Franklin, n'eût été du courage et de la vigilance de quelques citoyens, le gouvernement se précipitait, myope, dans un projet dont ni les effets économiques, ni les conséquences politiques au plan local et national, ni les impacts géo-politiques frontaliers ne semblent avoir été mesurés.

*L'eau pour qui?
Monique Desnommée, le Comité de citoyens de St.Antoine-Abbé et de Franklin,
André Lavallée, Hélène Pedneault, Gabrielle Petterier et Louise Vandelac de la coalition Eau Secours!
Le Devoir, 30 juillet 1997*

L'EAU DU QUÉBEC EST-ELLE À VENDRE? (2)

Le Québec est convié à un débat sur la gestion de l'eau, qui se tiendra à la fin de l'automne prochain et qui pourrait mener notamment au développement de la commercialisation outre-frontières de cette richesse naturelle.

Conscient de la délicatesse du dossier, qui a soulevé au cours des derniers mois beaucoup d'inquiétude, le premier ministre Lucien Bouchard a promis hier qu'aucune «décision le moins significatif par rapport à ces questions ne sera prise» avant qu'un débat national n'ait eu lieu. «Je crois, en effet, que la question est d'une importance telle qu'il faut l'examiner à fond dans un très large débat [...] auquel toute la population serait conviée et que cela serait précédé de la publication de documents qui vont faire le point sur ce que nous connaissons déjà de la question de l'eau», a affirmé M. Bouchard à l'Assemblée nationale en réponse à l'opposition libérale.

Selon le scénario qui sera soumis d'ici la fin juin au conseil des ministres, un document de référence sera rendu public au début septembre. Ce document rassemblera les données qui concernent les très nombreuses facettes de la gestion de l'eau : marché de l'eau embouteillée, état des aqueducs et égouts à travers la province, etc..

Suivra un colloque public, à la fin de novembre prochain, qui orientera le gouvernement pour la suite des choses. Selon les enjeux qui auront été soulevés lors de ce débat public, le gouvernement poursuivra ses travaux de façon beaucoup plus pointue : consultations particulières et études de marchés ou de faisabilité, par exemple.

En avril dernier, *Le Devoir* révélait l'ampleur de l'effort gouvernemental consacré à ce dossier, qui était demeuré secret jusqu'à alors, ainsi que différents projets d'exportation d'eau douce. Ces projets (l'exportation de l'eau de la Manicouagan et le transport en vrac par bateaux-citernes, entre autres) ont tous transité par le groupe de travail de l'homme d'affaires Jean Coutu, qui avait lancé au Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre dernier l'idée d'exporter l'eau du Québec.

«Il faudra voir dans quelle mesure on peut aller plus loin dans cette question et il faudra toujours le faire à partir des intérêts publics, économiques et écologiques du Québec», a assuré Lucien Bouchard...

Chose certaine, péquistes et libéraux se montrent plutôt favorables à l'exportation de l'eau à certaines conditions...

Bouchard annonce un grand débat sur la gestion de l'eau,
Kathleen Lévesque,
Le Devoir, 30 mai 1997

LA PRIVATISATION EST-ELLE LA MEILLEURE OPTION POUR LA CONSERVATION DE L'EAU?

Les arguments invoqués en faveur de la privatisation sont de nature aussi bien politique que pragmatique. L'argument politique reflète le principe conservateur fondamental selon lequel le gouvernement doit intervenir le moins possible dans l'économie. En d'autres termes : en cas de tension entre le marché et le gouvernement, il faut donner la préférence au marché.

Du point de vue pragmatique, il existe trois arguments principaux. Premièrement : les entreprises sont plus efficaces et plus rentables; en bref, elles sont plus compétentes pour fournir un service que la bureaucratie du secteur public. « La privatisation et les investissements privés ont donné de bons résultats dans de nombreux secteurs allant de l'électricité aux télécommunications », signale Deborah Moore, experte scientifique du Environmental Defence Fund.

Deuxièmement, la monétisation d'un produit de base comme l'eau possède une valeur intrinsèque. Lorsque les services d'approvisionnement en eau sont fortement subventionnés, sa conservation n'est guère encouragée. Si les consommateurs sont contraints de la payer à sa juste valeur marchande (ou à un tarif proche de celle-ci), on constatera alors qu'ils l'utilisent en beaucoup moins grandes quantités.

Troisièmement, le secteur privé et l'argent font bon ménage. D'après les estimations de la Banque mondiale, des investissements de 600 à 800 milliards de dollars seront nécessaires pour les installations d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées au cours des dix prochaines années. La Banque mondiale fournira peut-être cinq pour cent de ce montant. Comme le secteur public n'aura pas les moyens d'assumer le reste de ces dépenses, il ne pourra guère faire autrement que se tourner vers le secteur privé.

La plupart des préoccupations que suscite la privatisation mettent en jeu, d'une façon ou d'une autre, les trois grands principes du développement durable que sont l'équité, l'environnement et l'efficacité. « Quand l'eau est privatisée », déclare Janet Abramovitz, un des principaux chercheurs travaillant pour le Worldwatch Institute, « l'eau peut coûter plus cher aux petits usagers, et la compagnie de distribution d'eau n'est pas nécessairement incitée à lui venir en aide. » Abramovitz cite le cas de l'Inde, où certains ménages doivent dépenser pour l'eau jusqu'au chiffre vertigineux de 25 pour 100 de leur revenu — à peu de choses près le même pourcentage que les familles des États-Unis consacrent généralement au logement.

Il existe fondamentalement deux sortes de préoccupations environnementales. La première concerne la préservation de l'écosystème. « L'eau n'est pas un produit comme les autres », fait observer Sandra Postel, directrice du Global Water Policy Project d'Amherst, dans le Massachusetts. « C'est également la source de notre vie. Je crains que le secteur privé, au fur et à mesure qu'il met progressivement la main sur nos ressources hydriques, ne sous-évalue ou ne néglige totalement cet aspect. »

(suite au verso)

L'autre préoccupation environnementale concerne la conservation — ce qu'on appelle couramment aujourd'hui la « productivité des ressources ». « Ce secteur axe fortement sa gestion sur l'offre », explique Deborah Moore. « Le principe fondamental est que, pour augmenter leurs revenus, les sociétés de distribution d'eau augmentent l'offre. » Les incitations à adopter un mode de gestion axé sur la demande — réduire les coûts en encourageant la conservation — sont actuellement modestes, voire inexistantes, mais elles peuvent en outre, dans certains cas, contribuer fortement à la réalisation de projets à forte intensité de capital comme la construction de nouveaux barrages...

De plus, quoi qu'on dise au sujet de l'efficacité supérieure du secteur privé, les résultats obtenus entretiennent certaines inquiétudes. Au Royaume-Uni, les entreprises de ce secteur ont été fortement critiquées ces dernières années à cause du nombre important des fuites d'eau. Même dans les cas de privatisation qui sont souvent cités pour leur caractère exemplaire — notamment celui d'Aguas Argentinas à Buenos Aires —, certains se demandent si les investissements consacrés à l'expansion de l'infrastructure ne restent pas en deçà des attentes ou des besoins...

Enfin, il y a les problèmes concernant le respect de la réglementation. De nombreux gouvernements privatisent leur réseau d'adduction d'eau alors qu'ils ne disposent pas d'un système efficace pour vérifier si les accords conclus sont respectés — ou qu'il n'existe même pas dans le pays de traditions garantissant qu'une fois mis en place, un tel système atteindra son but.

Tout cela ne veut pas dire que la privatisation de l'adduction d'eau dans les villes est une mauvaise chose et qu'il faut abandonner cette idée. Au cours de ses trois premières années d'activités, Aguas Argentinas a ajouté 500 000 consommateurs à son réseau, remis en état 500 kilomètres de canalisation et augmenté sa capacité de production de 25 pour 100. Ce sont des chiffres impressionnants, et il existe aussi d'autres exemples positifs — Santiago du Chili et, au Mexique, Cancun pour n'en citer que deux. Néanmoins, les préoccupations exprimées sont légitimes et elles vont subsister.

Pour le moment, on ne peut encore porter aucun jugement sur la privatisation. Ceux qui la contestent et ceux qui s'en font les avocats reconnaissent tous que, les contrats ayant généralement une durée d'au moins 20 ou 30 ans, il est beaucoup trop tôt pour se prononcer.

Heaven Can Wait,
Carl Frankel,
Tomorrow, n° 5, vol. VII, septembre-octobre 1997

L'EXPORTATION DE L'EAU ET L'ALENA

Si l'Accord de libre-échange nord-américain [ALENA] offre aux États-Unis l'accès à l'eau du Canada, Glenn Clark, [ancien] ministre de l'Investissement de Colombie-Britannique, veut qu'on annule cet accord pour le remplacer par quelque chose qui convienne mieux à la Colombie-Britannique. Clark a déclaré... qu'il rejette totalement l'interprétation de l'application de cet accord à l'exportation d'eau telle qu'elle est énoncée dans une lettre d'un des principaux responsables de la politique commerciale des États-Unis, Mickey Kantor. « Les exportations d'eau nous inquiètent beaucoup » a dit Clark. « Il est fort possible que nous proposons une loi provinciale visant à interdire l'exportation de l'eau. »

Clark a annoncé qu'il espère rencontrer... son homologue fédéral, Roy MacLaren, [ancien] ministre du Commerce extérieur, pour parler de l'eau. « Notre position est que nous continuons de tenir à faire valoir la souveraineté provinciale à cet égard afin qu'il soit bien établi que notre capacité de réglementer et de contrôler les exportations d'eau ne fait aucun doute. »...

À Ottawa, MacLaren a déclaré que l'ALENA ne peut pas forcer le Canada à exporter de l'eau, malgré la lettre de Kantor. « Rien dans l'ALENA ou l'Accord de libre-échange (Canada-États-Unis) n'oblige le Canada ou les États-Unis à exporter de l'eau en vrac », a-t-il précisé. « C'est une décision qui est entièrement du ressort du Canada, et nous nous opposons à l'exportation d'eau en vrac. »

Le débat a été suscité par la lettre que Kantor a adressée le 28 octobre [1993] à des groupes américains préoccupés par la portée de l'ALENA en ce qui concerne l'eau. Il écrit dans cette lettre que, quand l'eau est traitée comme une marchandise commerciale, elle est couverte par l'ALENA... D'après un représentant de son bureau de Washington, Kantor parlait seulement de l'eau embouteillée. « Le fait est que, quand on parle de l'eau en tant que marchandise, il s'agit, du point de vue de l'ALENA, de l'eau embouteillée. Voilà tout », a-t-il déclaré. On peut supposer qu'à un moment donné, dans l'avenir, quelqu'un pourrait transporter de l'eau autrement que dans des bouteilles, ce serait une possibilité. Mais, dans ce cas-ci, nous parlons de l'eau en bouteille ou dans des citernes. » Kantor avait rédigé sa lettre pour répondre à des questions portant sur les exportations d'eau.

Nancy Newell, membre de Northwest Environmental Advocate, un groupe de Portland, a, pour sa part, écrit à Kantor que : « Une des principales préoccupations exprimées par nos membres est que l'ALENA va autoriser le transport en grande quantité de notre eau ou de l'eau du Canada non seulement dans des contenants individuels, mais aussi en utilisant des réservoirs, des camions, des bateaux-citernes, des pipelines ou même en modifiant le cours naturel des rivières, tout cela dans l'intérêt du prétendu libre-échange. »

Kantor a répondu ainsi : « L'Accord de libre-échange États-Unis-Canada actuel et l'ALENA ne contiennent aucune disposition relative au transfert de l'eau d'un bassin à un autre. Toutefois, aux termes de ces deux accords, lorsque l'eau est traitée comme une marchandise commerciale, elle

(suite au verso)

tombe sous le coup de toutes les dispositions qui régissent le commerce et les marchandises. » Il a ajouté que toute mesure de restriction imposée en vue de la conservation d'une ressource naturelle épuisable, y compris l'eau, devrait aller de pair avec l'application de mesures de restriction [dans le pays exportateur].

NAFTA and the US Interpretation of Water Exports Don't Mix, Clark Says,
Gordon Hamilton,
Vancouver Sun, 10 novembre 1993

LA STRATÉGIE ADOPTÉE PAR LE CANADA EN 1987

La politique fédérale de l'eau de 1987, la première que le gouvernement du Canada ait proposée dans ce domaine, envisageait la situation de façon globale tout en s'appliquant de façon spécifique à certaines questions. Son idée maîtresse était que la protection de l'eau est essentielle pour préserver l'environnement et qu'il faut également la gérer comme une ressource économique. Pour atteindre ces objectifs, cette politique proposait cinq stratégies : une tarification réaliste, la réalisation de recherches scientifiques de pointe, la planification intégrée, le renouvellement de la législation et la sensibilisation de la population. Cette politique comportait également des engagements concernant 25 domaines relevant de la compétence du gouvernement fédéral.

Quand il a adopté cette politique, le Cabinet a également chargé le ministère de l'Environnement et le ministère de la Justice d'examiner la législation fédérale relative à l'eau pour la rendre conforme à cette nouvelle politique. Le groupe mis sur pied par les deux ministères, qui a terminé son examen législatif en 1989, a recommandé de combiner la *Loi sur les ressources en eau du Canada* de 1970 et la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* et d'élargir la portée de la nouvelle loi en y incluant des dispositions portant sur la limitation de l'exportation d'eau et le règlement des conflits interprovinciaux concernant des cours d'eau. Il s'est avéré difficile de traiter le problème déjà ancien de l'exportation d'eau dans une loi distincte; par ailleurs, des divergences entre les différents gouvernements continuaient de retarder les efforts entrepris par le Comité du bassin du Mackenzie pour obtenir que ses membres fédéraux, provinciaux et territoriaux parviennent à un accord sur la réglementation des flux transfrontaliers et de la qualité. Les formulations utilisées dans les lois antérieures devraient également être mises à jour pour tenir compte de nouveaux sujets d'intérêt, notamment le développement durable et les écosystèmes, et de nouvelles méthodes, comme la planification intégrée. Des consignes détaillées sur la teneur de cette loi ont été préparées, mais on ne leur a pas donné suite.

On peut dire aujourd'hui que le dépôt de la politique fédérale de l'eau au Parlement a représenté le niveau d'intérêt le plus élevé jamais manifesté par le gouvernement du Canada à cet égard. La même année, le rapport de la Commission Brundtland (CMED, 1987) a fait connaître le concept de développement durable qui, à la fin de la décennie, suscitait plus d'intérêt que la politique de l'eau. Le gouvernement fédéral et la plupart des gouvernements provinciaux ont alors cessé de s'intéresser à la gestion des ressources hydriques en tant que telle, et cette question s'est effacée derrière des préoccupations plus générales concernant les systèmes écologiques et les relations planétaires entre l'économie et l'environnement.

Peter H. Pearse et Frank Quinn,
Recent Developments in Federal Water Policy: One Step Forward, Two Steps Back,
in *Canadian Water Resources Journal*, Vol. 21, n° 4, 1996

LA STRATÉGIE DU CANADA POUR L'EAU DOUCE : TENDANCES ET PERSPECTIVES

En une trentaine d'années, le gouvernement fédéral semble être revenu au point de départ quant à sa façon d'envisager la politique de l'eau, celle-ci devant céder le premier plan à des questions plus générales. Cette fois-ci, on s'intéresse surtout au développement durable, la tentative de concilier le développement économique et la protection de l'environnement. Dans ce contexte, deux tendances connexes ont d'importantes répercussions sur la gestion de l'eau : l'accent mis sur l'intégrité des écosystèmes et la biodiversité, et l'effort entrepris pour améliorer le rendement économique, qui se manifeste par des programmes axés sur une répartition et une utilisation plus efficaces des ressources.

Les nouvelles priorités étant celles-ci, on peut commencer à voir en quoi elles peuvent influencer l'élaboration de la politique fédérale de l'eau : l'importance accordée à une approche holistique des ressources et de l'environnement et l'accent placé sur la conservation et l'efficience...

Il semble qu'après quatre décennies, l'ère de la construction de grands barrages ou de digues et du détournement des cours d'eau tire maintenant à sa fin. Un registre national des grands barrages¹ révèle une forte diminution du nombre de nouveaux projets. Deux des plus récents sont ceux de la rivière Oldman en Alberta et de Rafferty-Alameda en Saskatchewan, la réalisation de l'un et de l'autre ayant donné lieu à des mouvements de protestation de la population et à des procès (ce qui suffira probablement à décourager toute autre initiative de ce genre dans les Prairies pendant de longues années). Le Manitoba a remis ses plans de construction de la centrale hydro-électrique de Conawapa sur le fleuve Nelson, et l'Ontario en a fait autant pour l'expansion de son complexe hydro-électrique de la rivière Moose. Même le Québec... a été forcé de suspendre la construction de La Grande II, tout au moins jusqu'au siècle prochain...

Il est encore moins vraisemblable que de nouveaux mégaprojets d'exportation d'eau et d'électricité soient mis en chantier malgré le libre-échange. Avant longtemps, nous renforcerons ou supprimerons peut-être les vieux barrages plus rapidement que nous n'en construirons de nouveaux. Toutefois, à plus brève échéance, nous devons nous contenter de modifier le mode d'exploitation de ces structures pour atténuer leurs effets les plus néfastes sur l'environnement.

Peter H. Pearse and Frank Quinn,
Recent Developments in Federal Water Policy: One Step Forward, Two Steps Back,
in *Canadian Water Resources Journal*, Vol. 21, n° 4, 1996

¹ CanCOLD, 1991

LE POINT DE VUE DES PREMIÈRES NATIONS

Les partisans de l'exportation d'eau se plaisent à dire qu'on « gaspille » actuellement l'eau, qu'elle va simplement se perdre dans la mer. Ils essaient également de minimiser les quantités d'eau dont il est question en essayant de limiter la discussion à une seule proposition de contrat ou à un seul cours d'eau.

Du point de vue des premières nations, cette façon de voir les choses reflète une arrogance qui tient seulement compte des besoins de l'espèce humaine en traitant à la légère et en rejetant tous les phénomènes naturels que nous ne comprenons pas entièrement ou que nous, les êtres humains, n'« utilisons » pas, ce qui veut dire généralement que personne n'en retire de l'argent. Quand on dit que ce soit l'eau douce qui pénètre dans la mer est gaspillée, cela révèle simplement la mesure dans laquelle la plupart des hommes et des femmes sont loin aujourd'hui de comprendre le monde naturel sur lequel repose notre survie à tous...

À notre avis, il faut se tourner vers l'avenir en ne se contentant pas de penser à ce que seront les besoins en eau douce demain, mais en anticipant ce qu'ils seront probablement dans 10, 20 et 50 ans. Il nous semble que toute évaluation environnementale doit comprendre, entre autres choses, une analyse des impacts cumulatifs de toutes les formes d'exploitation de l'eau prévues ou prévisibles dans un secteur donné.

extrait d'un discours
 First They Come and . . . ,
 Chef Kathy Francis,
publié dans les actes d'une conférence parrainée par
 l'Association canadienne des ressources hydriques, 1992

Nous sommes reconnaissants à l'Association canadienne des ressources hydriques de sa contribution spéciale à cette enquête.

L'Association canadienne des ressources hydriques, association nationale regroupant des particuliers et des organisations s'intéressant à la gestion des ressources hydriques du Canada, cherche à encourager la population à mieux comprendre l'importance de l'eau pour le Canada, offre une tribune pour l'échange d'informations et d'idées au sujet de la gestion des ressources hydriques du Canada, participe à des activités internationales concernant ces ressources et est le commanditaire canadien du projet WET, destiné à sensibiliser les enseignantes et les enseignants aux questions liées à l'eau.

L'adresse du site web de l'ACRH est : <http://www.cwra.org/>

